



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le **2 juin 2025** à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Siège #1 - Mme Marthe Tétreault
Siège #2 - Mme Nathalie Chapdelaine
Siège #3 - Mme Marylène Gauthier
Siège #4 - M. Michel Veilleux
Siège #5 - Jean-François Guévin
Siège #6 - Lisa-Marie Lemire

Assiste également à la séance, monsieur Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier.

2 - Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

2025-06-106 3 - Adoption de l'ordre du jour

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

- 1 - Vérification des présences et du quorum
- 2 - Ouverture de la séance
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption du procès-verbal
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2025
- 5 - Approbation des comptes à payer
 - 5.1 - Comptes du mois de juin 2025
- 6 - Administration générale
 - 6.1 - Demande de dérogation mineure pour la ferme Renely
 - 6.2 - Demande d'appui du festival country pour l'obtention du permis d'alcool
- 7 - Travaux publics et hygiène du milieu
 - 7.1 - Contrat d'asphaltage rang Petit Saint-Esprit
 - 7.2 - Contrat de rechargement du rang Bas-de-la-Rivière et route Dupéron
 - 7.3 - Contrat d'asphaltage rang Bas-de-la-Rivière et route Dupéron
 - 7.4 - Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2025-2045
- 8 - Sécurité civile
 - 8.1 - Paiement sùreté du Québec

- 8.2 - Mandat à la firme Techni-Consultant - Soutien administratif et technique
- 8.3 - Dépenses relatives au glissement de terrain
- 9 - Service à la collectivité
 - 9.1 - Mandat à la firme Stantec - Proposition de services professionnels - Correction des problématiques afin d'assurer la conformité des installations avec les exigences de la SQEEP
 - 9.2 - Location de toilettes chimiques
 - 9.3 - Embauche d'une monitrice pour le camp de jour 2025
 - 9.4 - Achat de trousse de premiers soins pour le camp de jour
 - 9.5 - Réservation d'activités pour la bibliothèque
 - 9.6 - Autorisation des travaux de démantèlement et de reconstruction de trottoirs au bureau municipal
 - 9.7 - Recherche d'une firme ou d'une organisation pour évaluer la conformité de l'accessibilité universelle du bureau municipal afin d'obtenir et mettre en œuvre leurs recommandations
 - 9.8 - MADA - Activité rencontre contre l'hameçonnage
- 10 - Affaires nouvelles
 - 10.1 - Émondage des chemins municipaux
 - 10.2 - Rencontre avec M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- 11 - Période de questions
- 12 - Levée de la séance

Il est **PROPOSÉ** par

APPUYÉ par

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

4 - Adoption du procès-verbal

2025-06-107 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2025

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - Approbation des comptes à payer

2025-06-108 5.1 - Comptes du mois de juin 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer d'une somme de 103 169,88 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par M. Michel Veilleux

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement des factures selon la liste fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉE

6 - Administration générale

2025-06-109

6.1 - Demande de dérogation mineure pour la ferme Renely

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure vise à permettre la construction d'une cabane électrique de 12 pi x 12 pi, à une marge approximative de 53 pi ainsi que l'installation d'un silo à une marge approximative de 37 pi ;

CONSIDÉRANT que la marge avant réglementaire pour les bâtiments agricoles est de 21,3 mètres (69 pi);

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation vise également à régulariser un silo existant, construit en 2017, à une distance approximative de 37 pi alors que la marge requise était de 49,5 pi (15 m) ;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 5 997 023, situé dans la zone 1-A ;

CONSIDÉRANT que ce lot ne se trouve dans aucune zone de contrainte ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte au droit de jouissance des propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette dérogation pourrait entraîner des répercussions négatives importantes sur les opérations de la ferme, notamment en matière de logistique, de coûts supplémentaires et de pertes financières ;

CONSIDÉRANT que les travaux relatifs au silo ont été réalisés de bonne foi en 2017, à la suite d'une demande de permis ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-François Guévin

APPUYÉ par Mme Marylène Gauthier

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une cabane électrique à une marge avant de 53 pi et d'un silo à une marge avant de 37 pi sur le lot 5 997 023, situé en zone 1-A, incluant la régularisation du silo existant. Cependant, le conseil souhaite informer le demandeur que toute demande de dérogation doit être approuvée par le conseil avant le début des travaux, ce qui n'a pas été le cas.

ADOPTÉE

2025-06-110

6.2 - Demande d'appui du festival country pour l'obtention du permis d'alcool

CONSIDÉRANT que le Festival country est un événement culturel et communautaire apprécié qui se tient annuellement sur des terrains appartenant à la municipalité de Sainte-Monique ;

CONSIDÉRANT que l'organisation du festival a présenté une demande d'autorisation pour la tenue de l'événement sur les terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT que l’organisateur souhaite également obtenir un permis d’alcool pour les activités prévues pendant l’événement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable à la tenue de cet événement et reconnaît son apport au dynamisme local ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d’autoriser la tenue du Festival country sur les terrains municipaux de Sainte-Monique et également d’autoriser le promoteur de l’événement à faire une demande de permis d’alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les dates prévues de l’activité.

ADOPTÉE

7 - Travaux publics et hygiène du milieu

7.1 - Contrat d'asphaltage rang Petit Saint-Esprit

REPORTÉE

2025-06-111 7.2 - Contrat de rechargement du rang Bas-de-la-Rivière et route Dupéron

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique a reçu une soumission de la part de l’entreprise Excavation A.S. 2007 inc., en date du 30 mai 2025, pour des travaux de fourniture et de mise en place de MG-20 B (rechargement de la route), incluant l’utilisation de niveleuse, rouleau compacteur, transport d’équipement, sur le Rang Bas-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT que le coût total de la soumission, incluant les taxes applicables, s’élève à 43 846,87 \$;

CONSIDÉRANT que cette soumission respecte les besoins et les exigences de la municipalité pour la réalisation des travaux prévus ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marylène Gauthier

APPUYÉ par M. Michel Veilleux

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d’accepter la soumission numéro 25-299 de l’entreprise Excavation A.S. 2007 inc. pour un montant total de 43 846,87 \$, toutes taxes incluses, et d’autoriser le directeur général à signer tout document relatif à cette acceptation.

ADOPTÉE

2025-06-112 7.3 - Contrat d'asphaltage rang Bas-de-la-Rivière et route Dupéron

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique a sollicité des soumissions pour effectuer des travaux de pavage sur les chemins Rang Bas-de-la-Rivière et route Dupéron ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, soit de :

Entreprise	Montant	TPS	TVQ	Taxes NET	TOTAL	TOTAL TX.Net
Pavage Veilleux Asphalte	116 615,00 \$	5 830,75 \$	11 632,35 \$	5 816,17 \$	134 078,10 \$	122 431,17 \$

Groupe 132 Inc.	112 034,00 \$	5 601,70 \$	11 175,39 \$	5 587,70 \$	128 811,09 \$	117 621,70 \$
Smith Asphalte Inc.	100 000,00 \$	5 000,00 \$	9 975,00 \$	4 987,50 \$	114 975,00 \$	104 987,50 \$

- Pavage Veilleux Asphalte pour un montant de 122 431,17 \$ (total net de taxes) ;
- Groupe 132 Inc. pour un montant de 117 621,70 \$ (total net de taxes) ;
- Smith Asphalte Inc. pour un montant de 104 987,50 \$ (total net de taxes) ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Smith Asphalte Inc. est la plus basse parmi celles reçues pour des travaux équivalents ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d’accepter la soumission déposée par Smith Asphalte Inc. pour la réalisation des travaux de pavage au montant de 104 987,50 \$ (total net de taxes).

ADOPTÉE

2025-06-113 **7.4 - Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2025-2045**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite renouveler sa participation à une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable, aux côtés de la Ville de Nicolet, de la Municipalité de Baie-du-Febvre, de la Municipalité de La-Visitation-de-Yamaska, de la Paroisse de Sainte-Perpétue, de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, de la Paroisse de Saint-Elphège et de l’intervenante, la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à assurer l’approvisionnement en eau potable pour les années 2025 à 2045 et décrit les responsabilités des parties, les modalités de fonctionnement, les répartitions financières et les infrastructures partagées ;

CONSIDÉRANT que cette entente remplace l’entente précédente échuë le 17 janvier 2023 et qu’elle a fait l’objet de négociations entre les parties concernées ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique entend autoriser sa mairesse et son directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Marylène Gauthier

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d’approuver l’Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable – 2025-2045, et d’autoriser madame Denise Gendron, mairesse, et monsieur Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Monique, ladite entente intermunicipale.

ADOPTÉE

8 - Sécurité civile

2025-06-114 **8.1 - Paiement sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu la facture no 108213, datée du 25 mars 2025 pour les services de la Sûreté du Québec, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le montant total à payer pour l’année 2025 est de 105 310 \$, réparti en deux versements égaux ;

CONSIDÉRANT que le premier versement d'un montant de 52 655 \$ est exigible au plus tard le 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que les modalités de paiement exigent que le chèque soit fait à l'ordre du ministre des Finances et expédié au ministère de la Sécurité publique, Direction de l'organisation policière ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Lisa Marie-Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Monique autorise le paiement du premier versement de 52 655 \$ pour les services de la Sûreté du Québec, selon les modalités stipulées à la facture no 108213.

ADOPTÉE

2025-06-115 8.2 - Mandat à la firme Techni-Consultant - Soutien administratif et technique

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique a été touchée par un glissement de terrain survenu le 21 mai 2025 au 567, rang Haut-de-l'Île ;

CONSIDÉRANT que la firme Techni-Consultant inc. a soumis une offre de services professionnels, datée du 26 mai 2025, pour accompagner la municipalité dans les démarches administratives et techniques nécessaires à la suite de cet événement ;

CONSIDÉRANT que cette offre est basée sur un taux horaire de 135 \$ jusqu'à concurrence de 100 heures pour un total estimé de 13 500 \$, excluant taxes et frais de déplacement ;

CONSIDÉRANT que ces honoraires sont admissibles au Programme 'Rétablissement' du Ministère de la Sécurité publique, volet 'Aide financière aux municipalités' ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par M. Jean-Francois Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels numéro 00859 de la firme Techni-Consultant inc., datée du 26 mai 2025, pour un montant estimé de 13 500 \$, plus taxes applicables, et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE

2025-06-116 8.3 - Dépenses relatives au glissement de terrain

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique a été touchée par un glissement de terrain le 21 mai 2025, affectant la sécurité du secteur concerné ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû engager des dépenses urgentes pour la surveillance de la zone à risque, la signalisation, l'accompagnement des sinistrés et la coordination avec les autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT que des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires avant l'exécution de travaux correctifs permanents ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser les dépenses relatives aux interventions en lien avec le glissement de terrain du 21 mai 2025, notamment pour la

surveillance du site, les ressources humaines mobilisées, les frais d'hébergement ou de soutien aux sinistrés et toute autre dépense qui sera jugée nécessaire par le directeur général.

ADOPTÉE

9 - Service à la collectivité

2025-06-117

9.1 - Mandat à la firme Stantec - Proposition de services professionnels - Correction des problématiques afin d'assurer la conformité des installations avec les exigences de la SQEEP

CONSIDÉRANT que la relocalisation du débitmètre est essentielle pour assurer une surveillance adéquate et la conformité avec les exigences de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) ;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec a soumis une proposition de services professionnels complète datée du 12 février 2025, d'une somme de 11 995,00 \$, taxes en sus, pour accompagner la municipalité dans la relocalisation du débitmètre, incluant études techniques, plans et devis, appel d'offres et surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec détient déjà l'expertise nécessaire et a démontré sa capacité à livrer un projet conforme aux meilleures pratiques ;

CONSIDÉRANT que le caisson situé sur le chemin Prince nécessite un examen pour en assurer la conformité et l'intégrité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite également mandater Stantec pour l'examen du caisson du chemin Prince, et qu'elle assumera les frais associés à ce mandat ;

CONSIDÉRANT que les frais supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces travaux seront également assumés par la municipalité ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'octroyer à la firme Stantec le mandat pour les services professionnels liés à la relocalisation du débitmètre du réseau Bas-de-l'Île pour un montant de 11 995 \$, taxes en sus, ainsi que pour l'examen du caisson du chemin Prince, et d'autoriser le paiement de tous frais afférents ou supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces mandats.

ADOPTÉE

2025-06-118

9.2 - Location de toilettes chimiques

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite offrir des installations sanitaires adéquates aux citoyens et visiteurs fréquentant le parc Apollo et la halte vélo du rang du Bas-de-l'Île durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que la location de toilettes chimiques constitue une solution temporaire et pratique pour répondre à ce besoin ;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à cette location sont prévus au budget de fonctionnement de la municipalité ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-François Guévin

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser la location de deux toilettes chimiques, soit une pour le parc Apollo et une pour la halte vélo du rang du Bas-de-l'Île, pour la période estivale 2025, selon les conditions du fournisseur retenu.

ADOPTÉE

2025-06-119 9.3 - Embauche d'une monitrice pour le camp de jour 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique organise un camp de jour durant la période estivale afin d'offrir des activités récréatives et éducatives aux jeunes de la communauté ;

CONSIDÉRANT que l'organisation et l'encadrement des enfants nécessitent l'embauche d'animateurs compétents et responsables ;

CONSIDÉRANT que Mme Mylie Tellier Boisvert, candidate recommandée par le directeur général, possède les aptitudes et les qualités requises pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite offrir un environnement sécuritaire et stimulant pour les enfants inscrits au camp ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents :

QUE Mme Mylie Tellier Boisvert soit embauchée à titre d'animatrice du camp de jour pour la période du 25 juin au 20 août 2025 inclusivement ;

QUE les conditions de travail soient établies conformément à la politique municipale en vigueur, au taux horaire de 18,00 \$, pour un maximum de 40 heures par semaine ;

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réception d'un certificat d'absence d'empêchement judiciaire pour travailler auprès des mineurs et d'un certificat valide en secourisme à obtenir aux frais de la Municipalité ;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toute mesure administrative nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution.

ADOPTÉE

2025-06-120 9.4 - Achat de trousse de premiers soins pour le camp de jour

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique organise un camp de jour durant la période estivale afin d'offrir des activités récréatives aux jeunes de la communauté ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des enfants et du personnel encadrant constitue une priorité pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de trousse de premiers soins est nécessaire pour répondre adéquatement à toute situation d'urgence pouvant survenir durant les activités du camp de jour ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Monsieur Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser l'achat de trousse de premiers soins pour le camp de jour, et d'en approuver les dépenses.

ADOPTÉE

9.5 - Réserve d'activités pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CQLM offre une allocation financière de 300 \$ pour la tenue d'une activité culturelle dans les bibliothèques membres ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Sainte-Monique a manifesté son intérêt pour l'activité 'du cinéma s'il vous plaît' offerte par Milsuite FX, prévue le 3 octobre en après-midi ;

CONSIDÉRANT que le coût total de l'activité est de 175 \$ pour l'atelier incluant le matériel, plus 40 \$ de frais de déplacement, pour un total de 215 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant respecte les conditions d'admissibilité pour l'aide financière et que l'activité vise les jeunes de 8 ans et plus, contribuant à l'animation culturelle municipale ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marthe Tétreault

APPUYER par Mme Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser la tenue de l'activité « du cinéma s'il vous plaît » le 3 octobre 2025 à la bibliothèque de Sainte-Monique et de soumettre la demande d'allocation financière de 300 \$ au Réseau BIBLIO CQLM.

ADOPTÉE

9.6 - Autorisation des travaux de démantèlement et de reconstruction de trottoirs au bureau municipal

- La mairesse a exercé son droit de veto sur la résolution antérieure no. 2025-05-103 relative à cette dépense. La résolution est donc soumise au conseil pour réévaluation.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à la réfection des trottoirs situés autour du bureau municipal afin d'assurer la sécurité des usagers et l'amélioration des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT que des travaux de démantèlement des trottoirs existants et de reconstruction sont requis, incluant également la réalisation de dalles et d'engazonnement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission datée du 30 avril 2025 de l'entrepreneur Excavation Guévin & Lemire Inc. situé au 555, Théophile St-Laurent à Nicolet, sous le numéro RBQ 2755-7032-36, pour un montant total de 9 919,47 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget d'immobilisation ou de fonctionnement de l'exercice financier en cours ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Marylène Gauthier

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le conseil municipal accepte la soumission reçue le 30 avril 2025 pour la réalisation des travaux de trottoirs autour du bureau municipal pour un montant total de 9 919,47 \$ taxes incluses. Que le contrat soit attribué à l'entrepreneur susmentionné, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi que des termes de la soumission. Que le directeur général soit autorisé à signer tout document requis et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation desdits travaux et de défrayer les sommes associées à ceux-ci. Afin de cette action s'inscrive dans une démarche sur l'accessibilité universelle et que des rampes d'accès seront également installées.

ADOPTÉE

2025-06-122 9.7 - Recherche d'une firme ou d'une organisation pour évaluer la conformité de l'accessibilité universelle du bureau municipal afin d'obtenir et mettre en œuvre leurs recommandations

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique souhaite offrir à tous les citoyens, incluant les personnes à mobilité réduite ou vivant avec un handicap, un accès équitable et sécuritaire aux services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal doit répondre aux normes d'accessibilité universelle afin d'assurer une inclusion complète de tous les usagers ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir un portrait objectif de la situation actuelle et des recommandations en vue d'améliorations ;

CONSIDÉRANT que des organismes spécialisés ou firmes professionnelles peuvent être mandatés afin de procéder à une évaluation de la conformité aux normes d'accessibilité ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Maryline Gauthier

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, de procéder à la recherche d'une firme ou organisation spécialisée afin de faire évaluer l'accessibilité universelle du bureau municipal, et de présenter un rapport avec recommandations, dans l'objectif de planifier des interventions correctives au besoin.

ADOPTÉE

2025-06-123 9.8 - MADA - Activité rencontre contre l'hameçonnage

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique adhère à la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) ;

CONSIDÉRANT que la sécurité et la sensibilisation des aînés face à des enjeux tels que l'hameçonnage, sont des priorités pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une activité de sensibilisation permettrait d'informer les aînés sur les différentes formes de fraude en ligne et les moyens de s'en protéger ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Michel Veilleux

APPUYÉ par Mme Marylène Gauthier

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser la tenue d'une activité dans le cadre du programme MADA visant à sensibiliser la population, particulièrement les aînés, aux dangers de l'hameçonnage et aux bonnes pratiques de prévention, et d'en assumer les frais afférents jusqu'à concurrence du budget disponible.

ADOPTÉE

10 - Affaires nouvelles

2025-06-124 10.1 - Émondage des chemins municipaux

CONSIDÉRANT que certains arbres situés le long de routes municipales nécessitent un émondage afin d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que la visibilité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique doit procéder à la planification de ces travaux et entreprendre un processus pour sélectionner une firme qualifiée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser une dépense à cette fin ;

Il est **PROPOSÉ** par Michel Veilleux

APPUYÉ par Marthe Tétreault

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Sainte-Monique à planifier les travaux d'émondage sur certaines routes municipales, à procéder à l'appel de soumissions pour le choix d'une firme spécialisée, et à autoriser la dépense nécessaire pour la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉE

10.2 - Rencontre avec M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

À la suite du glissement de terrain, une rencontre a eu lieu au bureau municipal avec le Ministre André Lamontagne de MAPAQ, M. Donal Martel député de Nicolet-Bécancour, M. Jocelyn Ouellet attaché politique du député, Mme Denise Gendron mairesse et les familles impliqués.

11 - Période de questions

2025-06-125

12 - Levée de la séance

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marthe Tétreault

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la présente séance ordinaire soit levée à 20 h 38.

ADOPTÉE

Je soussignée Denise Gendron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Gendron
Mairesse

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron
Mairesse

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

Annexe A - Comptes du mois de juin 2025		
Fournisseur	Description	Montant
ADN Communication	Alertes municipales	75,93 \$
Alexis Gendron-Paquette	Pièces aqueduc	44,81 \$
Bell Canada	Télémétrie débitmètres	194,54 \$
Bell Mobilité	Cellulaire Inspecteur	96,68 \$
Covilem	Essence camion, seau, calfeutrant	426,81 \$
EMCO	Selette et manchon, aqueduc	504,63 \$
Excavation A.S. 2027 Inc.	Nivelage des routes	2 560,78 \$
Excavation Guévin et Lemire	Branchement aqueduc	916,93 \$
Hydro Québec	Électricité	1 244,04 \$
Inspection SM Pelletier	Explication du rapport aux élus	287,44 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	52655,00 \$
MRC Nicolet-Yamaska	Service d’inspection	11,41 \$
Saint-Léonard d’Aston	Entraide - Service incendi 2025 - Prévention 70 maisons	35722,29 \$
Stantec	Primeau, étude préliminaire assainissement eaux	3 138,82 \$
Techni-Consultant	Programmation TECQ	560,51 \$
Ville de Nicolet	Frais traitement d’eau	1023,96 \$
Wajax	Entretien station de pompage	1266,22 \$
Eurofins	Analyses d’eau	863,47 \$
Sylvie Charbonneau	Activité MADA Fabrication cosmétique	100,00 \$
Meimei Gao	Activité MADA Cuisine chinoise	160,01 \$
IGA Nicolet	Nourritures sinistrés	739,29 \$
Ressource Naturelle	Droit mutation	6,00 \$
Patrice Vaugeois	Formation Élection Québec	40,16
Cloudli	Téléphonie IP	121,00 \$
Sogetel	Télémétrie débitmètres	82,83 \$
L.D. Roy	HD Pro, sacs ordures	24,12 \$
VISA DESJARDINS		
Envoi postal citoyens	Glissement terrain	52,87 \$
Loisir sport Centre-du-Québec	Formation RCR Camp de jour	200,07 \$
Stratos	Formation Élection Québec	49,26
TOTAL		103169,88 \$